

## **Déclaration des régions et des villes du Partenariat Euro-méditerranéen, à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de la Déclaration de Barcelone**

*Barcelone, le 26 novembre 2005*

Nous, les signataires de cette déclaration, représentant les autorités locales et régionales des pays de l'Union européenne et des Etats méditerranéens associés, sommes réunis à Barcelone, dix ans après la signature de la Déclaration de Barcelone, pour faire entendre la voix des autorités locales et régionales dans tout l'espace Euro-méditerranéen. Nous croyons que le partenariat Euro-méditerranéen doit être fondé sur des stratégies communes impliquant tous les niveaux de gouvernement.

Une bonne gouvernance devrait permettre une remontée de l'information du bas vers le haut, de la société civile aux institutions, et aboutir par le biais des politiques publiques à des résultats concrets pour les citoyens. Elle doit, surtout, être enracinée dans une communauté forte d'hommes et de femmes ayant un but commun : l'émergence d'un espace commun de paix, de stabilité, de liberté et de prospérité.

Les citoyennes et les citoyens doivent devenir les véritables acteurs de cet ambitieux projet. Les autorités locales et régionales constituent le niveau de gouvernement le plus proche des citoyens, niveau dont l'existence et le rôle actif favorisent la transparence, permettent une meilleure gouvernance et offrent des opportunités pour une participation démocratique directe dans l'élaboration des politiques publiques. Le renforcement de leur participation et de leur démocratisation dans les pays partenaires de la Méditerranée est primordial.

La cohésion sociale, économique et territoriale doit être au cœur du projet euro-méditerranéen. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies, ainsi que la nécessité d'assurer la croissance économique durable pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, sont les principaux défis qu'il convient de relever dans un environnement plus fortement démocratisé. Seules une paix et une stabilité durables peuvent garantir le respect des droits de l'homme et des citoyens.

### **NOS PROPOSITIONS**

À la lumière de ces considérations, nous estimons que les autorités locales et régionales ont un rôle crucial à jouer dans le Partenariat Euro-méditerranéen, et qu'elles doivent participer à la définition de leurs orientations stratégiques futures. La poursuite des objectifs de l'Agenda de

Barcelone exige que la participation active des gouvernements locaux et régionaux au Processus soit soutenue.

Par conséquent, nous sollicitons:

- Que l'action des gouvernements des Etats, des institutions européennes et des acteurs internationaux soit menée en totale coordination et qu'elle soutienne les autorités locales et régionales démocratiques en tenant compte du principe de subsidiarité;
- Que dans le cadre constitutionnel de chaque pays et dans la limite de leurs compétences, les autorités locales et régionales participent à la définition des plans d'action et autres accords et programmes Euro-méditerranéens, en incluant la nouvelle Politique de voisinage, ainsi qu'aux programmes et plans de financement du Partenariat Euro-méditerranéen;
- Que soit mis en place, un forum Euro-méditerranéen permanent des autorités locales et régionales, avec le soutien direct et la reconnaissance du Partenariat Euro-méditerranéen ;
- Que le Partenariat euro-méditerranéen puisse offrir un soutien aux processus nationaux de décentralisation et de bonne gouvernance.
- Que la politique régionale et de cohésion de l'UE serve de modèle et s'adapte aux besoins et aux réalités des partenaires méditerranéens. Cette méthodologie doit pouvoir inspirer certains projets pilotes entre villes et régions et s'appliquer à différentes régions des pays méditerranéens du sud. La coopération transfrontalière et transnationale doit être également soutenues dans l'ensemble des territoires riverains de la Méditerranée, en particulier dans leurs dimensions Nord/Sud et Sud/Sud. Il convient de créer un instrument spécifique dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen pour soutenir la coopération décentralisée des régions et des gouvernements locaux;
- Que soit créée une Banque de Développement Euro-méditerranéenne coordonnée par différents investisseurs internationaux. Cette banque devra s'assurer que les gouvernements locaux et régionaux peuvent avoir accès au crédit ;
- Que soient créé un Observatoire au service de l'étude et de la coordination de la coopération décentralisée afin de faciliter l'échange de bonnes expériences dans la Méditerranée.

- Que dans le cadre de la politique de voisinage de l'UE, le Partenariat Euro-méditerranéen demeure le principal cadre institutionnel de référence pour la Méditerranée. Les accords bilatéraux doivent être menés de manière à consolider l'approche globale née à Barcelone ;
- Que soient renforcées les mesures garantissant un développement durable, prêtant particulièrement attention à la désertification et à la gestion de l'eau, à la sécurité du transport maritime et à une exploitation durable de la pêche.
- Que soient promu par les médias, et en particulier par les médias à caractère public, des contenus qui favorisent le dialogue multiculturel et interreligieux entre les citoyens de la Méditerranée.

## **NOS ENGAGEMENTS**

Les gouvernements régionaux et locaux sont disposés à s'impliquer davantage en faveur des objectifs du Partenariat Euro-méditerranéen, dans le cadre de leurs compétences constitutionnelles. Les signataires, ainsi que les régions et les villes qu'ils représentent, s'engagent à :

- Participer à des projets de coopération décentralisée, entre villes et régions, dans l'ensemble de l'espace Euro-méditerranéen. Cette coopération doit renforcer les capacités institutionnelles de leurs partenaires, favoriser une bonne gouvernance et assurer la participation des citoyens;
- Encourager la coopération technologique et commerciale entre nos réseaux socio-économiques et soutenir les initiatives créatives et innovantes par l'accroissement du capital humain, de la connaissance partagée, et surtout par la création de nouvelles opportunités d'emplois au cours des prochaines années ;
- Renforcer l'engagement pour le développement durable dans la zone méditerranéenne, en particulier en ce qui concerne la gestion de l'eau ;
- Assurer un transfert de savoir-faire dans le domaine de la bonne gouvernance et de la Démocratie, moyennant la formation, la mobilité des représentants politiques et techniques et l'échange de bonnes pratiques.
- Renforcer nos efforts de coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle, afin de réaliser trois objectifs à l'horizon 2015 : l'éradication de l'analphabétisme dans la région ; la scolarisation des enfants pour toute la durée du cycle

primaire sans distinction de sexe; et l'élimination de la disparité de genre à tous les niveaux de l'éducation.

- L'éradication de l'habitat insalubre et l'accès de la population aux services basiques : les services sanitaires, d'eau potable et de collecte des ordures doivent constituer une priorité en accord avec les Objectifs du Millénaire des Nations Unies,
- Renforcer la cohésion interne entre les pays méditerranéens associés, moyennant une politique de développement rural et de libéralisation commerciale dans le domaine de l'agriculture, une politique régionale qui tienne compte des spécificités des territoires à handicap naturel permanent, ainsi qu'une politique de soutien du développement urbain socialement équilibré et durable.
- Faciliter et soutenir le dialogue direct entre les sociétés, en tant que meilleur moyen d'assurer la compréhension mutuelle, et donner aux relations culturelles, sociales et humaines de région à région et de ville à ville, une dimension horizontale dans tous nos projets.
- Augmenter substantiellement les fonds dédiés à la cohésion sociale et à la création d'emploi, afin que personne ne soit obligé d'immigrer pour des raisons économiques.
- Consacrer nos ressources à l'amélioration des conditions de vie et offrir l'égalité des chances aux populations issues de l'immigration, en assurant leur intégration sans heurt dans les sociétés d'accueil, tout en facilitant le maintien de contacts avec leurs pays d'origine ;
- Soutenir la lutte, en particulier par l'éducation civique, contre les stéréotypes, la discrimination, le racisme et toutes les formes de xénophobie, y compris l'anti-sémitisme et l'islamophobie et prévenir et condamner toutes les expressions publiques de la haine.